

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1994)

Rubrik: Moyen-Orient et Afrique du Nord

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

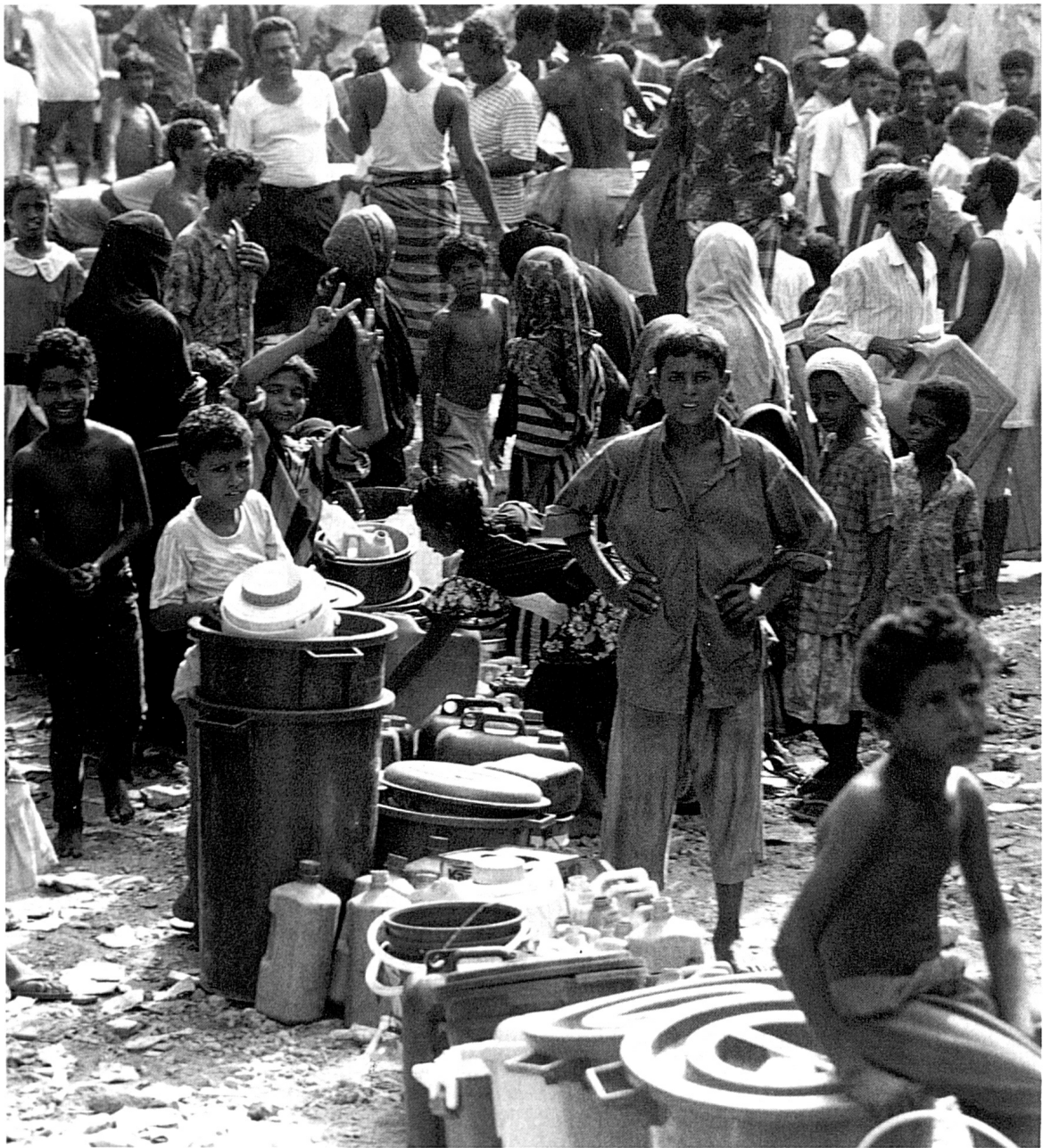
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CICR/R. Sidler

Des civils attendent leur tour pour chercher de l'eau à Aden. Le système d'approvisionnement, endommagé par les combats de juin, ne fonctionne plus. Le CICR a installé des pompes et des générateurs pour augmenter le débit des puits locaux.

Proche-Orient

Délégations CICR:

Israël, les territoires occupés et les territoires autonomes
Jordanie
Liban
Syrie

Golfe

Délégations CICR:

Irak, Yémen

Délégation régionale CICR:

Koweït

Afrique du Nord

Délégation CICR:

Egypte

Délégation régionale CICR:

Tunis

Personnel:

Expatriés CICR¹ : 73

Sociétés nationales¹: 3

Employés locaux² : 303

Dépenses totales:

CHF 43 663 880

Répartition des dépenses: CHF

Protection/

Agence de recherches: 13 793 582

Secours matériels: 2 216 354

Assistance médicale: 13 676 326

Coopération avec les

Sociétés nationales: 2 600 773

Diffusion: 1 698 408

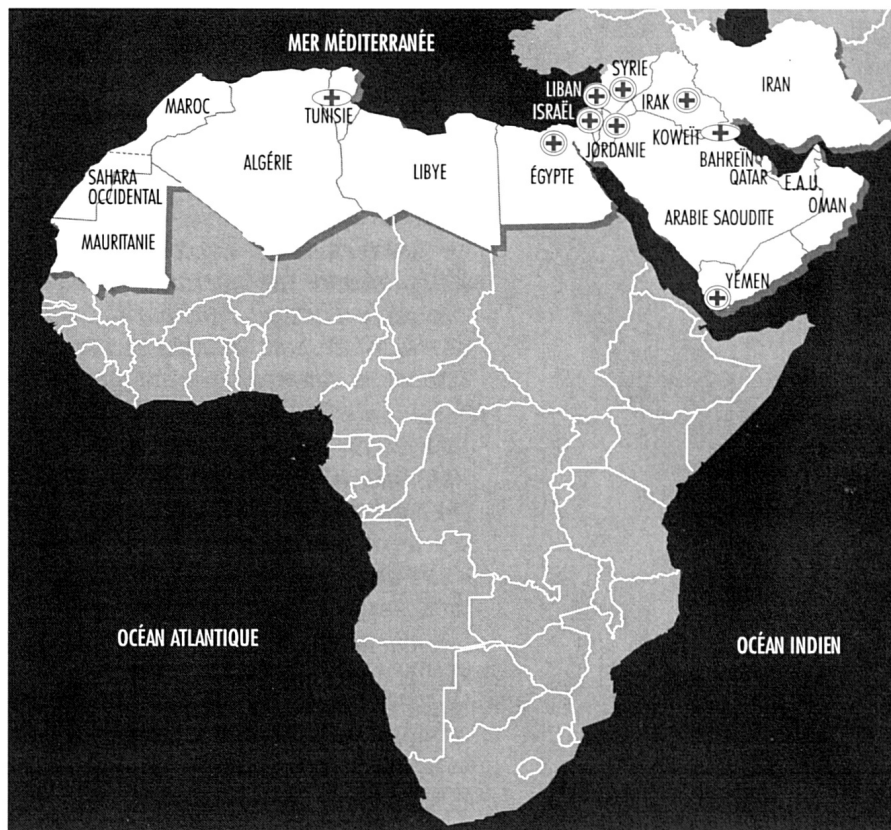
Support opérationnel: 7 175 660

Participation

aux frais généraux: 2 502 777

¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, au 31 décembre 1994



⊕ Délégation régionale CICR ⊕+ Délégation CICR

CICR / RA 12.94

MOYEN-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD

En Israël et dans les territoires occupés, le CICR, en vertu du mandat que lui confèrent les Conventions de Genève, a poursuivi ses activités de protection en faveur de la population civile sous occupation israélienne et des personnes détenues par les autorités israéliennes. Les délégués du CICR ont continué à sensibiliser les différentes parties aux responsabilités qui leur incombent face aux violations des principes les plus fondamentaux du droit international humanitaire.

A la suite de l'accord du Caire, intervenu le 4 mai entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), et conformément à un protocole d'accord signé par le CICR et l'OLP en juillet, l'institution a adapté ses activités pour répondre aux besoins humanitaires surgissant dans les territoires autonomes de la bande de Gaza et de Jéricho.

A la suite de plusieurs réunions entre le CICR, la Fédération et le «Croissant-Rouge palestinien» (CRP) en 1994, il a été confirmé que le CICR continuerait à coordonner les activités des différentes Sociétés nationales prenant part aux programmes en faveur de la population palestinienne dans les territoires occupés et les territoires autonomes. Le CICR a également entretenu des contacts étroits avec le «Magen David Adom» (la Société du Bouclier rouge de David) en Israël.

Ailleurs dans la région, et en dépit des efforts soutenus déployés par le CICR pour résoudre certaines questions humanitaires, les situations suivantes ont encore retenu son attention:

- En ce qui concerne les conséquences du conflit Irak/Iran (de 1980 à 1988), le rapatriement des prisonniers de guerre irakiens et les efforts en vue de faire la lumière sur le sort de dizaines de milliers de soldats portés disparus de part et d'autre étaient toujours dans l'impasse. Le CICR a soumis un mémorandum aux Etats signataires des Conventions de Genève, membres du Conseil de sécurité de l'ONU, à l'Organisation de la conférence islamique et aux Nations Unies, leur demandant de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour remédier à cette situation.*
- Le CICR a poursuivi ses efforts visant à reprendre ses activités en faveur des quelque 20 000 civils irakiens dont il savait qu'ils étaient internés dans le camp de Rafha en Arabie saoudite, depuis la fin de la guerre du Golfe. Certains d'entre eux avaient été prisonniers de guerre, avant de perdre ce statut une fois achevé le rapatriement général, en octobre 1991.*
- Le sort des quelque 650 personnes (Koweïtiens, Saoudiens, Irakiens et autres) portées disparues en relation avec la guerre du Golfe restait à élucider. Un sous-comité technique a été créé, afin d'accélérer les progrès dans ce domaine.*

Lorsque le conflit a éclaté au Yémen en mai, le CICR a immédiatement commencé à déployer ses activités traditionnelles, en coordination avec la Société nationale, fournissant en particulier une assistance alimentaire, du matériel médical, sanitaire et autre, ainsi que des services de recherches. Les

délégués du CICR ont pu visiter et enregistrer les personnes détenues en relation avec la situation.

En Irak, les conditions de vie ont continué à se détériorer dans des proportions alarmantes. Le CICR a mené des programmes médicaux, orthopédiques et d'assainissement, afin de faire face aux besoins les plus urgents dans l'ensemble du pays.

En Afrique du Nord, la principale préoccupation du CICR est restée la situation en Algérie. Ses activités dans ce pays avaient été suspendues en juillet 1992 et il n'a pu les reprendre, en dépit de nombreuses démarches entreprises auprès des autorités. En relation avec le conflit au Sahara occidental, le CICR a enregistré les prisonniers marocains détenus par le Front Polisario. Il a également continué à visiter les prisonniers sahraouis aux mains des Marocains. Ces personnes ont été vues régulièrement par le CICR depuis la reprise des visites en 1993. L'institution a effectué des démarches auprès des deux parties dans le but de trouver rapidement une solution aux problèmes de ces personnes, dont certaines sont détenues depuis 19 ans.

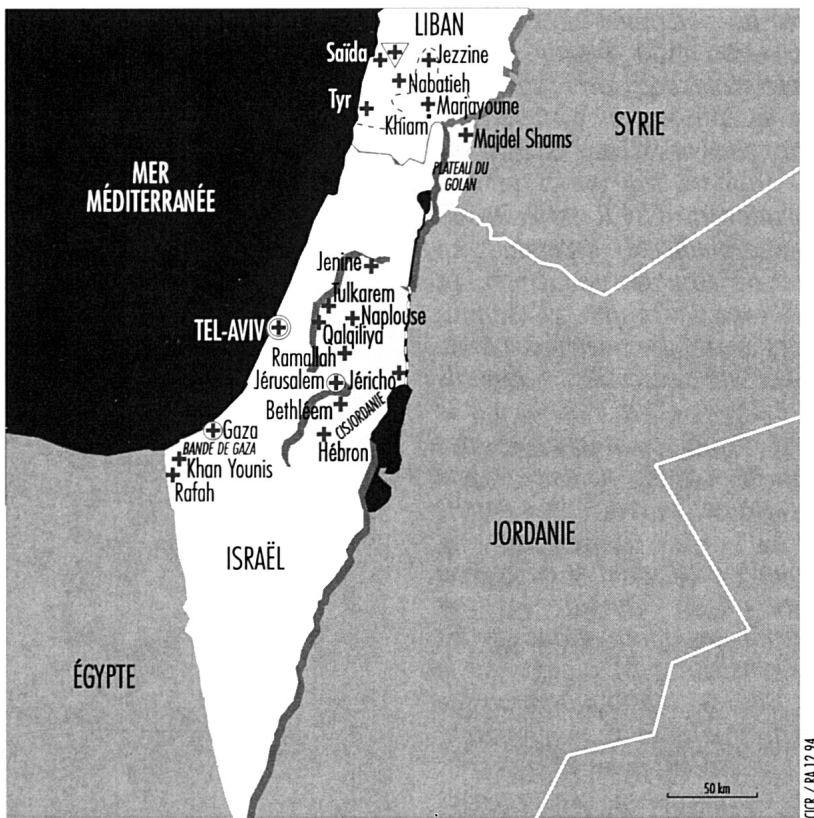
Finalement, le CICR a utilisé du matériel audiovisuel, produit en grande partie par la délégation du Caire, pour faire mieux connaître le droit international humanitaire dans la région et fournir des informations sur les opérations du CICR. La situation interne dans plusieurs pays a contraint le CICR à poursuivre ou à intensifier ses contacts avec les autorités, à propos de la nature de son mandat et de l'exercice de son droit d'initiative humanitaire, dans des situations de conflit interne qui ne sont pas spécifiquement couvertes par le droit humanitaire. En outre, les délégués ont encouragé certains pays qui ne l'avaient encore pas fait à signer l'un des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève, voire les deux.

Proche-Orient

ISRAËL, LES TERRITOIRES OCCUPÉS ET LES TERRITOIRES AUTONOMES

Le processus de normalisation des relations entre Israël et les Palestiniens, ainsi qu'entre Israël et ses voisins arabes, s'est poursuivi en 1994. Le 4 mai, Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) ont signé, au Caire, un accord qui marquait le début d'une autonomie limitée pour les Palestiniens dans la bande de Gaza et dans la région de Jéricho. Le 25 juillet, Israël et la Jordanie ont signé une déclaration à Washington, mettant ainsi formellement un terme à l'état de belligérance entre les deux pays. Un accord de paix, signé le 26 octobre, est intervenu après cette déclaration.

Suite à la signature de l'accord du Caire en mai, les forces de police palestiniennes ont entrepris d'assurer le maintien de l'ordre public dans la bande de Gaza et la région de Jéricho. Les habitants vivaient dans des conditions économiques très



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation CICR ⊕ Bureau CICR ⊕ Centre orthopédique CICR

pénibles, encore aggravées par le bouclage périodique des territoires autonomes au cours de l'année. Cette mesure a eu pour conséquences d'entraver le travail en Israël et l'exportation de marchandises. La tension a été accrue par la présence continue de colons à Gaza, ainsi que des forces armées israéliennes chargées de leur protection.

En ce qui concerne les activités du CICR, l'institution a signé, le 13 juillet, un protocole d'accord avec l'OLP, «au bénéfice de» l'Autorité palestinienne. L'accord confère un statut formel à la présence et aux activités du CICR dans les territoires sous juridiction palestinienne. Il autorise en particulier l'institution à visiter, dès leur arrestation, tous les prisonniers détenus par l'Autorité palestinienne. Le délégué général du CICR pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a rencontré le président de l'Autorité palestinienne et le chef de l'OLP à deux reprises en 1994. La première rencontre a eu lieu peu de temps après la signature de l'accord du Caire, pour examiner des sujets relatifs à la présence et aux activités du CICR dans les territoires autonomes. La seconde est intervenue en novembre, et des questions ayant trait à la mise en œuvre de

l'accord entre le CICR et l'OLP ont été abordées. Le délégué général a également remis le premier rapport du CICR sur les conditions de détention, à la suite de visites de personnes détenues sous juridiction palestinienne.

Le CICR a notifié par écrit aux autorités israéliennes que, pour lui, la IV^e Convention de Genève restait applicable à l'ensemble des territoires occupés par Israël, y compris Jérusalem-Est et le plateau du Golan. Le CICR s'est par ailleurs prononcé sur le cas des Palestiniens des territoires autonomes détenus par les autorités israéliennes, considérant qu'ils avaient également tous droit à la protection, en vertu de la IV^e Convention de Genève.

Dans les territoires occupés, le CICR a continué à inciter au respect de la IV^e Convention de Genève, et en a appelé au gouvernement israélien pour qu'il se conforme à ses dispositions, tout en prenant des mesures pratiques pour aider les civils protégés par cette Convention. Le CICR est intervenu en qualité d'intermédiaire neutre entre les autorités israéliennes et les civils sous occupation, entreprenant constamment des démarches, pour des raisons humanitaires, en faveur de personnes de l'ensemble des territoires occupés. Pour le CICR, la IV^e Convention de Genève précise comment respecter le droit des victimes à un traitement humain tout en répondant aux exigences de l'Etat sur le plan de la sécurité.

Le nombre des actes de violence indiscriminés dirigés contre des civils, aussi bien palestiniens qu'israéliens, a augmenté en 1994. Dans une mosquée d'Hébron, 29 fidèles palestiniens ont été tués par un colon israélien, le 25 février. Plusieurs attaques ont eu lieu sur le territoire israélien, causant la mort de dizaines de civils israéliens. De février à octobre, le CICR a lancé quatre appels publics, par lesquels il demandait instamment à toutes les parties de respecter et/ou de faire respecter les principes les plus élémentaires du droit international humanitaire.

Le CICR est resté à la disposition des parties concernées, prêt à intervenir en qualité d'intermédiaire neutre en vue de faire la lumière sur le sort des militaires israéliens portés disparus au Liban. Aucun progrès n'a toutefois été réalisé dans ce domaine.

Activités en faveur de la population civile dans les territoires occupés

Le CICR s'est montré très préoccupé par l'extension des colonies israéliennes dans les territoires occupés, en particulier le long de la «ligne verte» et autour de Jérusalem. Cette politique, qui constitue une violation de l'article 49 de la IV^e Convention de Genève, a eu de graves conséquences sur le plan humanitaire. La tension constante causée par la proximité des communautés israélienne et palestinienne, ainsi que la présence de troupes israéliennes pour protéger les colons, ont provoqué des flambées périodiques de violence.

Au cours de l'année 1994, la délégation a effectué de nombreuses démarches écrites à différents niveaux, concernant principalement des cas de mauvais

EN 1994, LE CICR A :

- effectué 442 visites dans 46 lieux de détention en Israël et dans les territoires occupés;
- eu accès aux détenus palestiniens aux mains des autorités israéliennes; leur nombre total a baissé de 10 375 à 6 191 entre janvier et décembre;
- supervisé le programme de visites familiales, qui a permis à 173 046 personnes de rendre visite à leurs parents en détention;
- visité 522 détenus dans 7 lieux de détention dans les territoires autonomes;
- acheminé 22 000 messages Croix-Rouge, émis 13 448 certificats de détention et fait signer 571 procurations;
- organisé le transfert de 1 162 personnes d'Israël, ainsi que des territoires occupés et des territoires autonomes, vers la Jordanie et la Syrie.

traitement de personnes protégées, des actes de violence commis par des colons et l'usage par les forces israéliennes de sécurité de munitions réelles, dans des situations qui ne semblaient pas le justifier.

Les autorités n'ont pas donné suite aux rapports de synthèse sur la mise en œuvre de la IV^e Convention de Genève dans les territoires occupés. Ces rapports leur avaient été soumis par le CICR en 1991, 1992 et 1993.

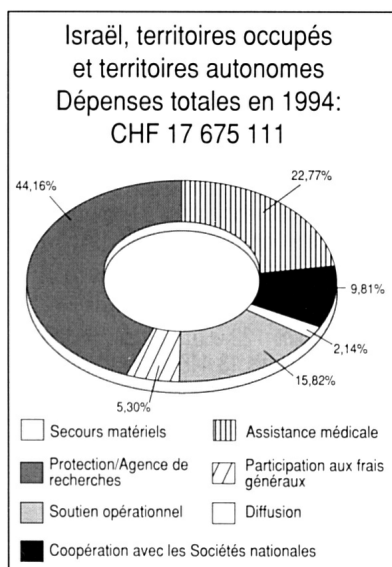
En 1994, les forces armées israéliennes (IDF)* ont démoli ou muré 90 maisons au total appartenant à des personnes protégées. Dans 70 cas, ces mesures ont été prises pour des raisons administratives; dans quinze autres, elles ont eu lieu dans le cadre d'arrestations de personnes recherchées, et dans les cinq derniers, comme mesure punitive, en violation flagrante de la IV^e Convention de Genève.

L'occupation par Israël de la zone dite de sécurité au Sud-Liban et les opérations militaires à l'intérieur et à proximité de cette zone ont continué à affecter les civils de la région. Les délégations du CICR en Israël et au Liban ont coordonné leurs efforts en faveur de ces personnes. Au cours de l'année 1994, des délégués ont effectué, auprès des autorités israéliennes, des démarches relatives à la conduite des hostilités et aux allégations de non-respect du droit international humanitaire de la part des forces armées israéliennes et de l'ASL*.

Activités en faveur des détenus en Israël et dans les territoires occupés

Par suite de libérations et de transferts, intervenus conformément aux accords entre Israéliens et Palestiniens, le nombre des Palestiniens détenus en Israël et dans les territoires occupés a baissé de 10 375 (à fin 1993) à 6 191 (au 31 décembre 1994). En moyenne, les arrestations enregistrées mensuellement ont été de 576 en Cisjordanie et 205 Gaza. Ce sont les détenus sous interrogatoire qui ont plus particulièrement retenu l'attention du CICR. En moyenne, près de 300 personnes ont été notifiées chaque mois au CICR, après avoir passé plus de 12 jours dans des sections réservées aux interrogatoires. Près de la moitié d'entre elles avaient passé plus de 28 jours sous interrogatoire. Les délégués du CICR, qui ont régulièrement visité ces détenus, n'ont constaté aucune amélioration dans la manière dont ils étaient traités. L'article 31 de la IV^e Convention de Genève interdit l'exercice de toute contrainte, d'ordre physique ou moral, à l'égard des personnes protégées.

Les délégués ont effectué des visites *ad hoc* dans 20 prisons, cinq centres de détention militaires, ainsi que dans des postes de police et centre de détention militaires provisoires. Ils y ont fourni une assistance médicale et matérielle et



* IDF: *Israel Defence Forces*.

* ASL: Armée du Sud-Liban.

examiné la situation sur le plan médical. A la suite de ces visites, le CICR a présenté des rapports oraux et écrits aux autorités concernées (pour les services de l'Agence de recherches en faveur des détenus, voir ci-dessous).

L'expert juridique de la délégation a assisté aux auditions publiques dans le cadre des procès des détenus de sécurité. Il est en outre resté en contact avec leurs avocats et les autorités judiciaires israéliennes, afin d'assurer le respect des garanties auxquelles les personnes protégées ont droit.

L'accès au centre de détention de Khiam, situé dans la zone occupée par Israël au Sud-Liban, a continué d'être refusé au CICR. Un mémorandum adressé en juin aux autorités israéliennes leur rappelait leur responsabilité découlant des Conventions de Genève, et faisait rapport sur les conditions de détention dans le centre, sur la base de déclarations d'anciens détenus.

A la fin de l'année 1994, le CICR n'avait pas encore eu accès à deux Libanais, dont on savait qu'ils étaient détenus en Israël. Neuf autres, qui avaient été cachés au CICR pendant plusieurs années, ont été visités pour la première fois par des délégués. Au total, 73 ressortissants libanais étaient incarcérés dans des établissements gérés par le Service des prisons israélien ou dans des postes de police.

Des difficultés sont apparues en raison du bouclage, d'une part, de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, empêchant l'accès à Israël, et, d'autre part, de celui de Jérusalem-Est, rendant impossible le passage dans le reste des territoires occupés. Malgré cela, des dispositions ont continué d'être prises pour que les visites familiales aux Palestiniens détenus par les autorités israéliennes puissent se poursuivre. Ce programme était supervisé par le CICR, coordonné et financé par la Croix-Rouge de Norvège, le gouvernement suédois apportant un soutien financier par l'intermédiaire de la Croix-Rouge suédoise. Il a été géré par le Comité central des Sociétés du Croissant-Rouge dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Par ailleurs, l'Agence de recherches a permis, en juin, à 83 personnes vivant en Jordanie de rendre visite à 23 parents palestiniens, détenus dans six lieux de détention sous responsabilité israélienne.

Sous la supervision du CICR également, la Croix-Rouge australienne a entrepris de soutenir des programmes menés par deux organisations non gouvernementales, pour aider d'anciens détenus à reprendre une vie normale dans leur famille et au sein de la communauté.

Activités en faveur des détenus dans les territoires autonomes

Conformément à l'accord signé par le CICR et l'OLP en juillet, les délégués ont commencé à visiter les personnes détenues par l'Autorité palestinienne à Gaza et Jéricho. A partir du 9 août, 522 détenus au total ont été visités dans sept lieux de détention. A la fin de l'année, le CICR n'avait pas encore obtenu l'accès à toutes les personnes détenues dans les sections réservées aux interrogatoires.

Agence de recherches

Le CICR a continué à intervenir en qualité d'intermédiaire neutre entre Israël et les pays arabes avec lesquels il n'entretenait pas encore de relations officielles. L'institution a œuvré, en collaboration avec les autorités respectives, pour organiser le transfert et le rapatriement de 390 personnes, par le pont Roi Hussein/Allenby, entre Israël et la Jordanie, et de 772 personnes — des pèlerins et des étudiants pour la plupart — à travers la ligne de démarcation séparant le plateau du Golan, occupé par Israël, de la Syrie. Cependant, aucune visite familiale n'a pu être organisée, et 73 personnes du plateau du Golan occupé attendaient toujours le feu vert des autorités israéliennes pour franchir la ligne, afin de rendre visite à des parents en Syrie. Des messages Croix-Rouge et des messages radio ont été échangés entre des civils résidant en Israël, dans les territoires occupés et les territoires autonomes, et leur famille vivant dans des pays n'ayant ni relations diplomatiques ni liens postaux avec Israël.

L'Agence de recherches a recueilli des informations sur les lieux où se trouvaient des détenus, essentiellement grâce aux notifications des autorités détentrices israéliennes, aux cartes d'enregistrement remplies par les détenus lors des visites du CICR, ainsi qu'aux informations recueillies auprès des familles des détenus. Ces données ont ensuite été transmises au réseau de bureaux du CICR. En 1994, l'Agence a répondu à plus de 80 000 demandes de familles qui désiraient obtenir des informations sur des parents détenus; en outre, elle a échangé des messages Croix-Rouge entre des détenus et leurs parents vivant dans des pays n'ayant pas de liens officiels avec Israël. L'Agence a émis des certificats de détention qui ont permis aux familles de détenus et à des ex-détenus d'obtenir certains avantages. Elle a en outre fait signer des procurations aux détenus pour permettre à leur famille de régler leurs affaires à leur place.

Dans les territoires autonomes, l'Agence de recherches a commencé à recueillir des informations sur des personnes détenues par les autorités palestiniennes, en vue de renseigner leur famille sur les lieux où elles se trouvaient.

Activités médicales

En janvier, le CICR a lancé un programme d'assistance aux organisations non gouvernementales palestiniennes offrant des soins de santé primaires à la population de Cisjordanie et de la bande de Gaza. Le programme a permis de prodiguer des soins gratuits aux nombreux Palestiniens qui ne pouvaient payer la somme symbolique normalement perçue. Quelque 800 000 personnes ont bénéficié de ce projet. En guise de soutien à ce programme, les Croix-Rouges finlandaise, française et islandaise ont envoyé des infirmières sur le terrain.

Un programme d'assistance financière à des hôpitaux privés palestiniens, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, qui était financé par la Communauté

européenne et mis en œuvre par la Croix-Rouge néerlandaise, sous la supervision du CICR, a été renouvelé et mené jusqu'à la fin de l'année.

Diffusion

Le CICR a organisé des cours à l'intention du département juridique des forces de sécurité israéliennes. En outre, il a présenté, en novembre et pour la première fois, un exposé sur le droit international humanitaire et le CICR à une trentaine d'instructeurs de la police des frontières israélienne. Autre première: une exposition sur les opérations du CICR et les principes du Mouvement a eu lieu à Tel-Aviv en mars.

Dans les territoires occupés et les territoires autonomes, le CICR a monté son exposition itinérante de calligraphies originales, utilisées dans son calendrier arabe de 1994. Il a également donné des conférences sur ses activités, dans des camps de la jeunesse palestinienne. Dans le cadre de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, il a mené une importante campagne d'information en coopération avec le «Croissant-Rouge palestinien».

La délégation a également entrepris de faire traduire les textes de base du Mouvement en hébreu et en arabe; en outre, elle a organisé des séminaires de droit humanitaire à l'intention des universitaires.

Du 10 au 12 septembre, le CICR a pris part à un colloque sur le droit international humanitaire organisé par le *Gaza Center for Rights and Law*, auquel ont participé une soixantaine d'éminents professeurs, juristes, chercheurs et membres d'organisations non gouvernementales.

Coopération avec le «*Magen David Adom*» et le «Croissant-Rouge palestinien»

Des contacts étroits ont été maintenus avec le «*Magen David Adom*» en 1994. Le directeur du département de la Doctrine, du Droit et des Relations avec le Mouvement du CICR a rencontré le président du «*Magen David Adom*» en mai, à Tel-Aviv, pour discuter de sujets d'intérêt commun.

Un programme de soutien au service médical d'urgence du «Croissant-Rouge palestinien» a été lancé au début de 1994, avec pour but de remplacer 11 ambulances et de fournir une assistance financière destinée à couvrir les frais de services existants, y compris les frais d'entretien des véhicules et les salaires, pour un an. En juillet, un expert de la Croix-Rouge allemande a effectué une évaluation des services d'urgence en Cisjordanie et dans le bande de Gaza. Il a ensuite établi un rapport qui a été soumis au président du Comité palestinien de la Santé et à d'autres organisations intéressées.

Le CICR a également coopéré avec le Croissant-Rouge, en vue d'introduire l'enseignement des principes humanitaires dans les écoles.

Coordination des activités internationales Croix-Rouge/ Croissant-Rouge dans les territoires occupés et les territoires autonomes

Le CICR et la Fédération avaient convenu en 1993 que le CICR, en vertu de son rôle d'institution et d'intermédiaire neutres et indépendants, serait responsable de la coordination générale des activités internationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, destinées à soutenir le «Croissant-Rouge palestinien» et la population palestinienne, pendant la période transitoire prévue dans la Déclaration de principes signée en 1993 par Israël et l'OLP. Au cours d'une série de réunions, tenues en 1994 entre le CICR, la Fédération et le Croissant-Rouge, il a été confirmé que la Fédération axerait ses activités sur le soutien à la Société ailleurs dans la région, tandis que le CICR continuerait à assumer la coordination générale des projets de la Société nationale dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Dans le courant de l'année 1994, quatre Sociétés nationales ont mené des projets dans la région, sous la supervision du CICR, et quatre autres Sociétés nationales ont mis à disposition du personnel, afin de contribuer à la mise en œuvre des projets du CICR.

JORDANIE

Le 26 octobre, suite à une déclaration signée à Washington trois mois plus tôt, la Jordanie et Israël ont signé un accord de paix, mettant un terme à 47 ans de belligérance entre les deux Etats. Le CICR a continué à axer ses activités en Jordanie sur les visites de détenus et la diffusion. La délégation a poursuivi ses activités de recherches en faveur des Palestiniens affectés par les conséquences du conflit israélo-arabe, bien que le volume de telles activités ait considérablement diminué. Comme en 1993, la délégation à Amman a également servi de base logistique pour les programmes d'assistance humanitaire menés par le CICR en Irak.

Le Comité exécutif des Sociétés du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge arabes s'est réuni à Amman, les 4 et 5 avril. Le CICR y était représenté par le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

Activités en faveur des détenus

En 1994, la délégation du CICR à Amman a essentiellement concentré ses activités sur les visites de détenus de sécurité sous interrogatoire au GID*. Quelques incidents de sécurité survenus en début d'année ont entraîné une augmentation du nombre des arrestations. Les délégués ont régulièrement visité, à raison de deux fois par semaine, 436 prisonniers détenus au GID. Ils ont ensuite soumis des rapports aux autorités concernées. Dans le courant de

EN 1994, LE CICR A :

- effectué 57 visites à 436 détenus dans 8 lieux de détention, enregistrant 406 détenus pour la première fois;
- traité 15 000 messages Croix-Rouge, ouvert 65 dossiers de recherches et clos 75 cas; émis 2 117 certificats de détention et 52 documents de voyage;
- effectué 390 rapatriements et transferts pour des raisons médicales et humanitaires.

* GID : *General Intelligence Directorate*.

l'année, ils ont en outre effectué 15 visites *ad hoc* à des détenus de sécurité dans les centres de réhabilitation de Swaqa, Qafqafa et Juweideh, ainsi que dans le centre de détention militaire de Zarka.

En septembre, le chef de la délégation d'Amman a rencontré le prince héritier et le premier ministre de Jordanie pour discuter des activités du CICR en matière de détention.

Agence de recherches

Le processus de paix en cours a eu quelques effets positifs pour des familles dispersées par suite du conflit israélo-arabe: les services téléphoniques entre la Jordanie et Israël ont été rétablis en août, et les services postaux devaient devenir opérationnels en 1995. Toutefois, comme les restrictions concernant la liberté de mouvement des Palestiniens entre la Jordanie et les territoires occupés et les territoires autonomes étaient toujours en vigueur, le CICR a continué à intervenir comme intermédiaire neutre. Il a organisé des transferts d'une rive à l'autre du Jourdain, pour des raisons humanitaires, et procédé à l'échange de documents officiels et de messages Croix-Rouge urgents.

A la suite d'un accord avec les autorités, le CICR a pu mettre en place un système d'échange de messages Croix-Rouge entre les personnes détenues au GID et leur famille. Il a également organisé des visites familiales occasionnelles au GID.

Diffusion

Durant l'année, de grands efforts ont été déployés dans le domaine de la diffusion, à l'intention des futurs membres des forces de maintien de la paix de l'ONU en ex-Yougoslavie. Les délégués ont également informé les observateurs militaires et de police devant se rendre en ex-Yougoslavie, au Mozambique, en Géorgie et dans d'autres pays. La tenue de cours à l'intention de quelque 200 officiers des forces de police palestiniennes devant entrer en fonction dans les territoires autonomes de Gaza et de Jéricho a constitué une activité exceptionnelle dans le domaine de la diffusion en Jordanie.

Plusieurs séminaires de droit international humanitaire ont été organisés pour les milieux académiques, plus particulièrement à l'intention des étudiants en droit et en sciences politiques; en outre, des activités de diffusion pour les écoles ont été menées en coopération avec le Croissant-Rouge jordanien. L'exposition de calligraphies utilisées dans le calendrier arabe 1994 du CICR a été présentée à Amman en novembre, sous le parrainage du roi et en collaboration avec la Société nationale.

En 1994, la délégation a intensifié ses contacts avec les médias locaux et étrangers, en particulier ceux des autres pays arabes. A cet effet, elle a régulièrement fourni aux correspondants de presse et aux stations de télévision et de radio en Jordanie des informations sur les activités du CICR dans le monde entier. Ce réseau de contacts avec les médias a contribué à faire mieux connaître le mandat du CICR dans la région.

LIBAN

La population du Sud-Liban a continué à subir les conséquences du conflit dans la région. De fréquents affrontements entre les forces armées israéliennes et l'Armée du Sud-Liban, d'une part, et les mouvements libanais de résistance, d'autre part, ont fait des morts et des blessés parmi la population civile, en particulier au cours des quatre premiers mois de l'année, et parmi les personnes vivant juste au nord de la zone occupée. Par ailleurs, des civils vivant dans la zone occupée ou à proximité ont été régulièrement harcelés, compte tenu de la situation dans la région.

La XXIV^e Conférence régionale des Sociétés du Croissant-Rouge et de la Croix-Rouge arabes s'est tenue à Beyrouth, du 1^{er} au 4 novembre. Le CICR y était représenté par son vice-président et le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord.

Protection de la population civile

Les délégués du CICR sur le terrain ont suivi de près les événements, intervenant en faveur des victimes en cas d'allégations de violation du droit international humanitaire. Ils ont ainsi recueilli des informations concernant des incidents au cours desquels des civils avaient été la cible des combats, et les ont ensuite transmises aux parties concernées. Pour assister les civils sur le plan pratique, les délégués ont organisé des cessez-le-feu temporaires pour que les villageois vivant en bordure de la zone puissent travailler dans leurs champs et réparer les conduites d'eau. Ils ont également distribué des secours aux victimes des hostilités et fait en sorte que des ordres d'expulsion de la zone occupée soient levés.

Activités en faveur des détenus

Pour ce qui est des activités ayant trait au centre de détention de Kham, voir *Israël, les territoires occupés et les territoires autonomes*.

En novembre, le CICR a présenté une offre de services au gouvernement libanais, dans le but d'avoir accès à tous les détenus de sécurité. A la fin de l'année, les discussions avec les autorités concernées étaient encore en cours.

Le CICR est parvenu à organiser des visites familiales occasionnelles et à acheminer des colis à des détenus aux mains du Hezbollah, ainsi qu'à permettre l'échange de messages Croix-Rouge avec leurs familles.

Agence de recherches

Les activités de l'Agence de recherches au Liban ont consisté à traiter des informations concernant des détenus dans des lieux de détention administrés par Israël, notamment Kham, et à échanger des messages Croix-Rouge entre les familles dispersées par le conflit et/ou ne disposant pas d'autres moyens de communiquer. Les délégués «Agence» ont en outre traité des demandes de recherches concernant des personnes qui auraient été arrêtées par les parties

EN 1994, LE CICR A:

- traité 5 500 messages Croix-Rouge et effectué 20 transferts et rapatriements;
- émis 89 certificats de détention, ouvert 65 dossiers de recherches et résolu 37 cas;
- équipé 154 nouveaux patients de prothèses et 137 d'orthèses, fabriqué 392 prothèses et 293 orthèses, et procédé à 86 réparations de membres artificiels.

au conflit. Ils ont également pris les dispositions nécessaires pour que des détenus libérés de Khiam puissent rentrer dans leur famille.

Activités médicales

Les cliniques mobiles du CICR, dont le personnel était composé d'équipes médicales libanaises, ont donné en tout 2 172 consultations aux habitants de plusieurs villages situés dans la zone occupée ou à proximité, qui ne pouvaient facilement avoir accès à des établissements médicaux. Les délégués ont distribué du matériel médical et chirurgical aux hôpitaux et aux dispensaires prodiguant des soins aux personnes blessées dans le cadre du conflit. Ils ont également fourni une assistance médicale d'urgence à des établissements médicaux situés dans des camps de réfugiés palestiniens.

Le CICR a continué à gérer des ateliers orthopédiques à Saïda et Beit Chebab.

Coopération avec la Société nationale

Le CICR a offert du matériel et une assistance financière à 11 dispensaires de la Croix-Rouge libanaise dans la zone occupée, leur permettant ainsi de devenir opérationnels à la fin de 1994. Il a également financé une partie des frais d'exploitation du département de premiers secours de la Croix-Rouge libanaise et lui a fourni du matériel médical.

Diffusion

Le CICR a poursuivi ses activités de diffusion à l'intention des officiers de l'armée libanaise. Il a par ailleurs organisé pour la première fois des séances de diffusion à l'intention d'officiers et de soldats de la FINUL* et de l'Armée du Sud-Liban. L'accent a été mis sur les règles de comportement des combattants et les activités du CICR.

Le CICR a organisé deux tables rondes sur le droit international humanitaire: la première, à l'intention des membres des professions juridiques, et l'autre, pour des membres du Hezbollah. En avril, le CICR a contribué au financement et a participé à un séminaire organisé par le centre des droits de l'homme de l'Université de Jinan, sur le thème «Prisonniers de guerre et application du droit international humanitaire». En mars, la radio libanaise a commencé à diffuser la série sur le droit humanitaire produite par la délégation du Caire, intitulée *Les mille et un jours*.

SYRIE

Les activités du CICR en Syrie ont été axées principalement sur les services de recherches en faveur des familles dispersées par le conflit israélo-arabe et,

EN 1994, LE CICR A:

- traité 1 700 messages Croix-Rouge et émis 196 documents de voyage;
- organisé le transfert de 772 personnes entre le plateau du Golan, occupé par Israël, et la Syrie;
- équipé 113 nouveaux patients de prothèses et 14 d'orthèses, fabriqué 232 prothèses et 20 orthèses, et effectué 90 réparations de membres artificiels.

* FINUL: Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

en particulier, des habitants du plateau du Golan occupé (pour les détails, voir *Israël, les territoires occupés et les territoires autonomes sous Agence de recherches*). D'autres activités traditionnelles, telles que l'échange de messages Croix-Rouge et le traitement des demandes de recherches, ont continué à être menées en faveur de la population palestinienne. Dans certains cas, le CICR a organisé le retour de Palestiniens vers leur foyer à Gaza ou en Cisjordanie.

Pour la première fois, un cours sur le droit international humanitaire a été organisé à l'intention d'officiers des forces armées syriennes. Il a eu lieu en décembre et a duré une semaine. Deux séminaires sur le droit humanitaire et le Mouvement ont été mis sur pied à l'intention de volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien à Damas. Le CICR a également assisté la Société nationale dans ses activités de diffusion, en lui fournissant des publications destinées à être distribuées.

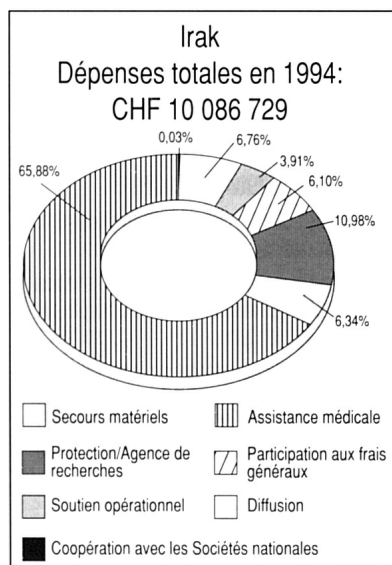
Le CICR a continué à apporter son soutien au centre orthopédique du «Croissant-Rouge palestinien», en menant à terme avec succès un programme visant à introduire une nouvelle technologie qui a permis la production de membres artificiels à meilleur prix.

Golfe

IRAK

La population irakienne a continué à endurer de dures épreuves en raison de l'embargo imposé au pays en août 1990 et toujours en vigueur en 1994. Selon les chiffres publiés par l'OMS*, la mortalité infantile a fortement augmenté depuis 1990. En 1994, les structures médicales irakiennes se sont encore détériorées en raison de l'embargo: dépendant dans une large mesure de technologies importées, elles se sont retrouvées à court de pièces de rechange et manquant de compétences techniques. A cela s'ajoutait la grave pénurie de médicaments de base. Par ailleurs, les systèmes de distribution d'eau et d'évacuation des eaux usées ont été de moins en moins en mesure de répondre aux besoins, ce qui a eu de sérieuses répercussions sur la santé publique. Dans le nord du pays, de fréquentes coupures de courant de longue durée ont encore aggravé la situation. En vue d'alléger les effets de la pénurie sur la population dans ces divers domaines, le CICR a continué à mener à bien plusieurs programmes de santé au cours de l'année.

L'une des priorités de la délégation en Irak a été de maintenir des contacts réguliers avec les autorités, pour discuter de questions humanitaires liées aux conséquences de la guerre Irak/Iran et de la guerre du Golfe (pour les détails, voir *Conséquences de la guerre Irak/Iran* et *Conséquences de la guerre du Golfe*).



* OMS: Organisation mondiale de la Santé.

A partir du mois de mai, les trois provinces septentrionales, Arbil, Dohuk et Sulaymaniyah, contrôlées par les Kurdes, ont été le théâtre d'affrontements. Les opérations militaires dans la région ont souvent entraîné le déplacement de milliers de personnes, et ont mis la population à rude épreuve dans sa vie quotidienne. Dans le courant de l'année 1994, le CICR a intensifié sa présence dans la région, effectuant plusieurs missions à partir de Bagdad. Son objectif était de fournir une assistance médicale d'urgence *ad hoc*, et de maintenir des contacts avec les autorités locales kurdes et d'autres parties au conflit.

Activités en faveur de la population civile

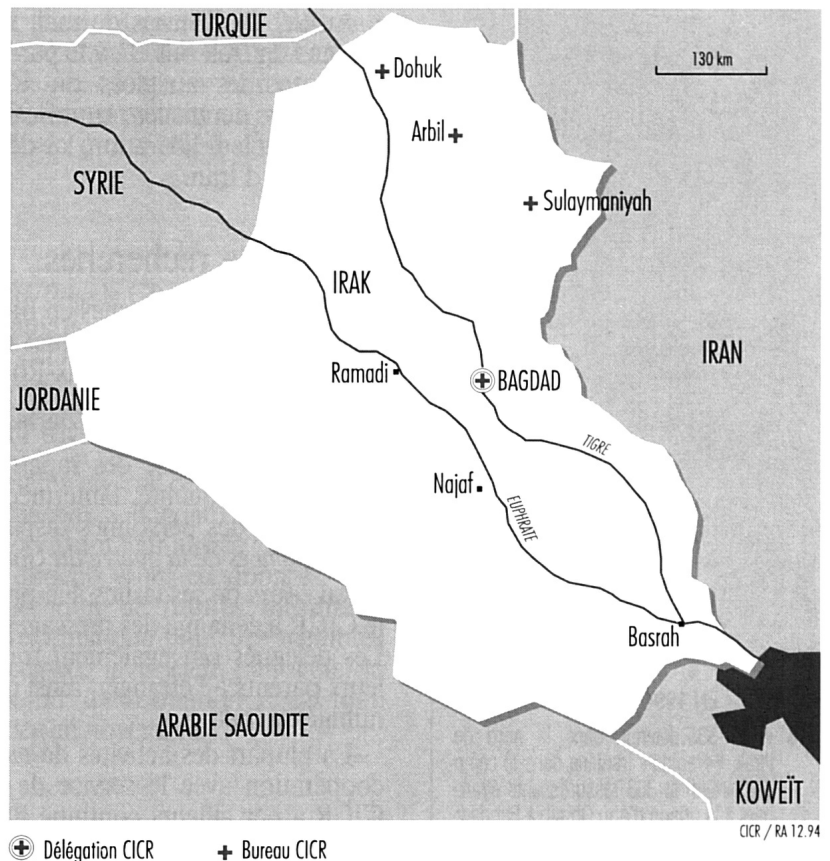
Dans le nord de l'Irak, les délégués ont eu des contacts réguliers avec les autorités kurdes locales et les factions impliquées dans le conflit, de manière à suivre la situation des groupes de population vulnérables et à intervenir en leur faveur. Lors de leurs rencontres avec les commandants des opérations militaires, les délégués n'ont cessé de leur rappeler leur obligation de protéger et respecter la population civile.

Activités en faveur des détenus

Les délégués ont effectué des missions mensuelles dans le nord de l'Irak et visité des détenus aux mains des autorités kurdes locales. Suite aux affrontements en mai, les délégués ont également eu accès à un certain nombre de personnes détenues par les différentes parties au conflit.

En 1994, le CICR a procédé à quelques visites de ressortissants étrangers ne disposant pas de représentation diplomatique en Irak et détenus à la prison d'Abu Ghraib, à Bagdad. Les délégués ont distribué des produits de toilette, ainsi que du matériel éducatif et de loisirs.

En mai, les délégués ont visité 64 soldats iraniens détenus dans le camp N° IX de Ramadi. En 1994, le CICR a entrepris des démarches pour obtenir à nouveau un accès régulier à ces prisonniers.



Au début du mois de mai, six Iraniens récemment libérés après avoir été détenus en Irak ont été vus par le CICR. Trois d'entre eux ont été rapatriés en Iran sous les auspices du CICR. Celui-ci avait régulièrement visité ces prisonniers depuis leur capture en mars 1991. Au cours de la dernière visite, un mois avant leur libération, les délégués leur avaient distribué des colis familiaux provenant d'Iran.

Agence de recherches

L'Agence de recherches en Irak a continué à axer ses activités sur le maintien des contacts entre les membres de familles dispersées dans la région. L'Agence a traité des messages Croix-Rouge pour des personnes vivant en Irak et leur famille au Koweït, en Arabie saoudite et dans d'autres pays n'ayant pas de relations diplomatiques avec l'Irak. Elle a en outre traité des demandes de recherches, organisé des rapatriements de personnes dans la détresse et est intervenue en qualité d'intermédiaire neutre en transmettant des informations concernant des personnes disparues en relation avec la guerre du Golfe (voir *Conséquences de la guerre du Golfe*).

Au cours de ses visites à la prison d'Abu Ghraib et dans le camp de Ramadi, le CICR a échangé des messages Croix-Rouge entre des détenus et leur famille. Les délégués ont également traité des messages pour des détenus en Irak et leurs parents à l'étranger, ainsi que pour des détenus dans d'autres pays et leur famille en Irak.

La plupart des activités de recherches de la délégation ont été effectuées en coopération avec le service de recherches du Croissant-Rouge de l'Irak. Le CICR a par ailleurs continué à apporter son soutien au développement de ce service.

Activités de santé

Le CICR a mené à bien un programme national de distribution de médicaments et d'équipement médical (matériel chirurgical et radiologique) à tous les centres de transfusion sanguine du pays, aux pharmacies centrales de chaque province et à divers centres médicaux. Il a également entrepris les travaux de construction et de rénovation des deux centres orthopédiques à Basrah et Najaf, qui sont entrés en fonction à la fin de 1994. Il a en outre fait installer un système de climatisation dans un centre pour paraplégiques dirigé par le ministère de la Santé à Bagdad, de manière à ce que le centre puisse devenir opérationnel. Enfin, le CICR a formé des techniciens orthopédistes irakiens et fourni du matériel destiné à la fabrication de prothèses à trois centres orthopédiques gouvernementaux à Bagdad. Par ailleurs, un programme a été mené sur le plan national, en vue de procurer les pièces de rechange et les produits chimiques nécessaires à l'entretien des stations de traitement de l'eau fournissant de l'eau potable.

EN 1994, LE CICR A :

- visité 585 détenus dans le nord de l'Irak, 64 soldats iraniens dans le camp de Ramadi et 353 ressortissants étrangers à la prison d'Abu Ghraib à Bagdad;
- traité 24 731 messages Croix-Rouge, émis 224 certificats de détention et 269 documents de voyage pour des personnes d'origine iranienne, et résolu 265 demandes de recherches;
- mené à bien, sur le plan national, un programme destiné à fournir du matériel médical, chirurgical et radiologique à des établissements médicaux;
- mené un programme orthopédique comprenant la rénovation de locaux, ainsi que la formation et la fourniture de matériel;
- achevé un programme visant à procurer des pièces de rechange, afin de permettre au service des eaux d'entretenir ou de réhabiliter quelque 100 unités de traitement d'eau, ainsi que plusieurs stations de traitement de l'eau.

Dans le nord de l'Irak, le CICR a maintenu un stock de secours médicaux d'urgence dans ses bureaux, procédant à des distributions *ad hoc* aux structures de santé où étaient soignées les personnes blessées lors des affrontements périodiques. En novembre, une équipe du CICR comprenant un médecin a effectué, dans la région, une évaluation médicale qui a révélé d'importants besoins dans le domaine orthopédique.

Diffusion

A la fin du mois d'octobre et pour la première fois, le CICR a organisé trois jours de conférences, avec des simulations de situations de guerre illustrant les principes fondamentaux du droit de la guerre, à l'intention de 26 instructeurs militaires de haut rang des forces armées irakiennes. Le séminaire s'est achevé par une présentation de deux jours sur les règles fondamentales du droit international humanitaire.

Dans le courant de l'année, les délégués présents en Irak ont pris part à des séances de diffusion à la représentation palestinienne à Bagdad. Divers sujets intéressant les policiers palestiniens en formation avant leur entrée en fonction dans les territoires autonomes de Gaza et de Jéricho y ont été abordés. Des séances ont également été organisées à l'intention de futures infirmières étudiant au ministère de l'Education supérieure, ainsi que pour des membres du Croissant-Rouge de l'Irak. En coopération avec la Société nationale, la délégation a, une fois de plus, tenu un stand d'information à la foire internationale de Bagdad, qui a lieu chaque année en novembre.

IRAN

Le CICR avait retiré son personnel expatrié de Téhéran en 1992, à la demande des autorités. Des négociations concernant des problèmes humanitaires encore en suspens depuis la guerre Irak/Iran ont été menées avec les autorités iraniennes depuis le siège de Genève (voir *Conséquences de la guerre Irak/Iran*).

CONSÉQUENCES DE LA GUERRE IRAK/IRAN

Six ans après la fin de la guerre Irak/Iran, le CICR est resté extrêmement préoccupé par des problèmes humanitaires encore non résolus, notamment la situation critique des prisonniers de guerre irakiens qui n'étaient toujours pas rapatriés, ainsi que la question des prisonniers de guerre iraniens dont le sort restait inconnu. Conformément aux Conventions de Genève, ces questions auraient dû être réglées immédiatement après la cessation des hostilités, à savoir en 1988.

En 1994, le CICR a une nouvelle fois tout mis en œuvre pour obtenir l'accès à quelque 19 000 prisonniers de guerre irakiens détenus en Iran. Ceux-ci avaient été visités et enregistrés par l'institution, ou leur existence lui était

connue grâce à des informations provenant d'autres sources dignes de foi. L'objectif du CICR était de s'assurer de la volonté des prisonniers de guerre de rentrer chez eux, et d'organiser le rapatriement de ceux qui le souhaitaient. L'institution a également tenté de déterminer ce qu'il était advenu de 475 prisonniers de guerre iraniens dont les autorités irakiennes n'avaient toujours pas donné de nouvelles.

En dépit de plusieurs réunions tenues dans le but de faire avancer le processus, aucun progrès n'a été réalisé concernant l'organisation du rapatriement des 1 244 prisonniers de guerre irakiens, visités par le CICR en Iran en octobre et novembre 1993, qui avaient exprimé le souhait de rentrer dans leur pays. Cette situation contredisait l'engagement de l'Iran de les rapatrier un mois au plus tard après leurs entretiens avec le CICR. L'institution n'a jamais reçu les messages Croix-Rouge écrits par les prisonniers de guerre au cours de ces visites, comme elle n'a pas été en mesure d'échanger les messages concernant des milliers d'autres restés en captivité.

Plusieurs missions à haut niveau ont eu lieu :

Le directeur des Opérations du CICR s'est rendu en Iran du 13 au 17 février, accompagné du délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Ils ont rencontré le vice-ministre des Affaires étrangères et le président de la Commission des prisonniers de guerre.

Le délégué général a effectué une mission à Bagdad du 29 avril au 4 mai, afin de rencontrer le ministre des Affaires étrangères et le chef du département juridique du ministère. En août, le délégué général a été reçu par l'ambassadeur irakien auprès des Nations Unies à Genève.

En septembre toutefois, la question concernant les prisonniers de guerre dans les deux pays a abouti à une impasse. Le CICR a soumis un mémorandum à plusieurs Etats signataires des Conventions de Genève, conformément à l'article 1 commun aux quatre Conventions, demandant que les articles pertinents soient appliqués, notamment ceux qui ont trait au rapatriement des prisonniers de guerre. Le délégué général, en mission à New York du 21 au 23 septembre, a remis le mémorandum au secrétaire général de l'ONU et aux Etats signataires des Conventions de Genève, membres du Conseil de sécurité de l'ONU. L'obligation des Etats signataires de respecter et de faire respecter les Conventions a été invoquée et il a été fait appel à leurs bons offices pour trouver une solution à ce problème humanitaire urgent. Le mémorandum a également été soumis au secrétaire général de l'OCI* et au président du sommet de l'Organisation. Le CICR a déclaré qu'il resterait à la disposition des parties pour trouver une solution au problème.

Le 19 novembre, le vice-premier ministre irakien a rencontré le président du CICR et le délégué général à Genève. Certaines obligations de l'Irak qui

* OCI: Organisation de la conférence islamique.

subsistaient encore, telles que mentionnées dans le mémorandum, ont été discutées. Aucune réponse formelle n'a été reçue des autorités iraniennes. Elles ont toutefois proposé de soumettre au CICR une liste de 4 168 Iraniens disparus ou qui seraient captifs en Irak.

CONSÉQUENCES DE LA GUERRE DU GOLFE

Dans le but de résoudre les questions humanitaires encore en suspens depuis la guerre du Golfe, en particulier celle des quelque 650 personnes (Koweïtiens, Saoudiens, Irakiens et autres) portées disparues, des représentants irakiens et de la coalition (Arabie saoudite, Etats-Unis, France, Koweït et Royaume-Uni) ont pris part à trois réunions de la Commission tripartite présidée par le CICR, les 1^{er} juillet, 6 septembre et 8 décembre. Les autorités irakiennes avaient commencé, à partir de juin, à fournir des informations concernant 609 personnes portées disparues, selon les autorités koweïtiennes. Toutes les parties impliquées ont convenu, à la réunion de septembre, de former un sous-comité technique qui permettrait de progresser plus rapidement dans ce domaine. Le sous-comité s'est réuni pour la première fois directement après la réunion de la Commission tripartite en décembre (cette dernière était la onzième depuis la guerre du Golfe).

La question a également été discutée dans le cadre de plusieurs réunions à haut niveau tenues au cours de l'année. Celles-ci ont inclus des rencontres entre le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, le ministre irakien des Affaires étrangères et le chef du département juridique du ministère, à Bagdad, début mai; entre le délégué général et l'ambassadeur irakien auprès de l'ONU à Genève, le 15 août; et entre le président du CICR, accompagné du délégué général, et le vice-premier ministre irakien, le 19 novembre, au siège du CICR.

Le 26 juin, des représentants de la délégation régionale du Koweït ont pris part à une séance du Comité des droits de l'homme de l'Assemblée nationale, afin d'expliquer la situation des personnes disparues après la libération du Koweït. Avec les autorités koweïtiennes, le CICR a continué à suivre les cas de 89 de ces personnes.

Rapatriements

Le 11 décembre, la dépouille mortelle identifiée par les autorités irakiennes comme étant celle d'un ressortissant koweïtien porté disparu en relation avec la guerre du Golfe a été remise aux autorités koweïtiennes, sous les auspices du CICR, à la frontière entre l'Irak et le Koweït. En mars, la dépouille mortelle d'un soldat irakien, mort en 1991, a été remise, à la frontière et sous les auspices du CICR.

En avril, le CICR a été officiellement informé par le ministère koweïtien de l'Intérieur qu'il ne devait plus traiter les demandes de regroupements familiaux

ou d'autres demandes faites par d'anciens résidents du Koweït qui vivaient en Irak et avaient demandé l'autorisation de retourner au Koweït. Les autorités koweïtiennes ont considéré que les quelque 2 000 personnes dont les cas étaient encore en suspens devaient utiliser les voies normales en passant par le bureau d'immigration. Le CICR a néanmoins continué à faciliter le retour des personnes se trouvant dans une situation particulièrement difficile. Dans le courant de l'année, quatre ressortissants koweïtiens ou anciens résidents ont été rapatriés d'Irak vers le Koweït, sous les auspices du CICR. Par ailleurs, treize ressortissants irakiens, un Soudanais et neuf apatrides ont été ramenés du Koweït en Irak.

KOWEÏT

Délégation régionale

(Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Koweït, Oman, Qatar, Yémen)

Le CICR a ouvert une délégation au Yémen pour déployer ses activités humanitaires en relation avec le conflit qui a éclaté dans ce pays au début du mois de mai (voir la rubrique séparée).

ARABIE SAOUDITE

A la demande des autorités saoudiennes, le CICR a fermé sa délégation de Riyad en janvier 1994. Par conséquent, le CICR n'a pu poursuivre ses visites aux quelque 20 000 civils irakiens dont il savait qu'ils étaient détenus dans le camp de Rafha. Certains d'entre eux étaient d'anciens prisonniers de guerre qui avaient perdu ce statut, une fois le rapatriement général achevé, en octobre 1991; ils ont par la suite eu droit à être protégés en qualité de civils, conformément à la IV^e Convention de Genève.

Le CICR a fait des démarches répétées auprès des hautes autorités saoudiennes, en vue de trouver un arrangement qui lui permettrait de reprendre ses activités de protection à Rafha. Le délégué régional a rencontré le second vice-premier ministre et ministre de la Défense, le gouverneur de Riyad et le sous-secrétaire aux Affaires étrangères, sans toutefois obtenir l'accès au camp de Rafha.

Un accord de coopération avec l'OCI, basée à Jeddah, a été signé au siège, le 17 février¹.

Suite à une réunion, au début de l'année, entre le président de l'AGFUND (*Arab Gulf Programme for United Nations Development Organizations*)* et le

¹ Voir p. 19.

* AGFUND: Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies.

délégué régional, le CICR a obtenu, en mars, le statut d'organisation officiellement accréditée auprès du Programme.

BAHREÏN

Plusieurs manifestations contre les autorités de Bahreïn se sont produites vers la fin de l'année 1994, entraînant de violents incidents au cours desquels un certain nombre de personnes ont été blessées et des arrestations effectuées. Le CICR a intensifié ses contacts avec les autorités, en particulier les ministères des Affaires étrangères, de l'Intérieur et des Affaires sociales. Il est également resté en contact avec la Société nationale.

ÉMIRATS ARABES UNIS / OMAN / QATAR

Le CICR a maintenu des contacts réguliers avec les autorités et les Sociétés nationales de ces pays.

L'exposition de calligraphies utilisées dans le calendrier arabe 1994 du CICR a été présentée à Abou Dhabi, en février.

KOWEÏT

Activités en faveur des détenus

Durant l'année, les délégués du CICR ont continué à s'enquérir des conditions de détention et du traitement des personnes détenues en relation avec la guerre du Golfe. La majorité des personnes visitées étaient des ressortissants irakiens, jordaniens, yéménites et soudanais, des Palestiniens en possession de documents de voyage et des apatrides. Le nombre moyen de détenus visités par le CICR à la fin de l'année s'élevait à 435. Les délégués ont eu accès aux personnes détenues dans des lieux de détention relevant des ministères de l'Intérieur (postes de police, prisons et centres de déportation), de la Défense et des Affaires sociales.

Le CICR s'est assuré que les personnes faisant l'objet d'un ordre de déportation (résidents non koweïtiens et immigrants illégaux) n'étaient pas expulsées vers un pays où elles auraient à redouter des persécutions, qu'elles avaient l'occasion de régler leurs affaires personnelles, qu'elles étaient autorisées à emporter leurs biens et qu'elles n'étaient pas séparées de leurs proches. Durant l'année, 83 déportés et leurs familles ont été accompagnés à la frontière par les délégués du CICR.

La délégation a suivi les procès de Koweïtiens et de ressortissants d'autres pays accusés d'atteinte à la sécurité, de manière à veiller au respect des garanties judiciaires fondamentales.

Agence de recherches

La délégation a pris part aux efforts qui se poursuivaient, en vue de rechercher des personnes disparues en relation avec la guerre du Golfe. Elle a

EN 1994, LE CICR A:

- visité 833 détenus dans 29 lieux de détention au Koweït, et en a enregistré 296 pour la première fois;
- traité 22 500 messages Croix-Rouge et émis 440 certificats de détention et 115 documents de voyage.

en outre maintenu des contacts réguliers avec le Comité national pour les affaires des prisonniers de guerre et des disparus (pour plus de détails, voir *Conséquences de la guerre du Golfe*). Elle a également continué à traiter des milliers de messages Croix-Rouge pour maintenir les liens entre les membres de familles dispersées au Koweït et en Irak.

YÉMEN

La tension qui régnait déjà au Yémen après les élections de 1993, jointe à plusieurs flambées de violence au début de l'année 1994, a abouti, le 5 mai, à un conflit ouvert entre forces gouvernementales et forces sécessionnistes du sud. Le conflit a pris fin le 7 juillet avec la chute d'Aden.

Les délégués du CICR ont commencé à arriver dans le pays le 4 mai. Ils ont d'abord été envoyés à Sanaa, puis à Aden, Taïz et Moukallah. Au plus fort des combats, il y avait 29 délégués expatriés au Yémen. Ils concentraient leurs efforts sur l'assainissement et les activités médicales, la distribution de secours aux civils et les visites de personnes détenues en relation avec le conflit. Le CICR a lancé plusieurs appels à tous les combattants, leur rappelant leurs responsabilités découlant du droit international humanitaire, et les exhortant en particulier à respecter les civils, les malades et les blessés, ainsi que les personnes hors de combat et les prisonniers. Pendant le conflit, le CICR a coordonné ses activités en étroite relation avec le Croissant-Rouge yéménite, divers organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales présentes sur place.

Au début du mois de juin, le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord s'est rendu au Yémen, afin d'évaluer les activités du CICR dans le pays.

La guerre a été suivie par une période de pillages généralisés à Aden, puis par des affrontements sporadiques entre divers groupes armés présents dans la ville et dans la région du Hadramout, dans le sud-est du Yémen. Le CICR a continué à assister les milliers de personnes déplacées à Aden, jusqu'au moment où elles ont pu retourner chez elles. Il a également mené à bien d'importants travaux dans le domaine de l'assainissement, pour assurer l'approvisionnement en eau.

Dans tout le pays, le CICR a continué à distribuer du matériel médical et des médicaments aux hôpitaux qui soignaient les blessés, et à visiter des personnes arrêtées pour des raisons de sécurité ou en relation avec le conflit.

Activités en faveur de la population civile

L'intensité des affrontements a contraint de nombreux civils à fuir les zones de combat. Quelque 20 000 personnes ont cherché refuge dans des bâtiments publics d'Aden. En coopération avec la Société nationale, le CICR a distribué à ces personnes déplacées des vivres et d'autres secours provenant de ses stocks d'urgence. Dans certains cas, il a poursuivi les distributions une fois la

EN 1994, LE CICR A :

- effectué, avant la guerre, 6 visites à quelque 4 000 détenus dans 6 prisons au Yémen;
- pendant la guerre de mai à juillet, procédé à 24 visites dans 18 lieux de détention et enregistré 2 936 personnes détenues en relation avec le conflit;
- après la guerre, visité 6 500 détenus, enregistrant 140 personnes pour la première fois, dans 40 lieux de détention;
- traité 2 200 messages Croix-Rouge et résolu 53 demandes de recherches, en faveur principalement de réfugiés somalis se trouvant au Yémen;
- visité 24 hôpitaux, leur fournissant 35 tonnes d'assistance médicale pour le traitement des blessés de guerre, et pratiqué 169 interventions sur des blessés de guerre dans la section de chirurgie de l'hôpital de Taïz;
- fourni des pièces de rechange et des générateurs, pour aider les autorités responsables de l'eau à rétablir l'approvisionnement en eau d'Aden;
- distribué des vivres et d'autres secours à 5 143 familles déplacées par les combats.

guerre terminée, de manière à ce que ces personnes puissent regagner leur village.

Dans le cadre de ses activités de protection des groupes vulnérables, et en coopération avec le HCR, et les autorités, le CICR a organisé l'évacuation, le 24 mai, de 800 réfugiés somalis se trouvant encore dans le camp d'Al Koud et qui avaient été pris sous les feux croisés des belligérants. Ces personnes ont été réinstallées dans des villages situés hors de la zone de combat. Pendant les hostilités, le CICR a également évacué 150 ressortissants étrangers vers Djibouti, par bateau.

Activités en faveur des détenus

De février à avril, les délégués du CICR ont visité plusieurs lieux de détention à Sanaa, Hodeïda, Taïz, Dhamar et Aden. Ils ont en outre mené un programme de contrôle de la gale dans plusieurs prisons. Lorsque les hostilités ont éclaté, le CICR a pu visiter la plupart des personnes détenues en relation avec le conflit.

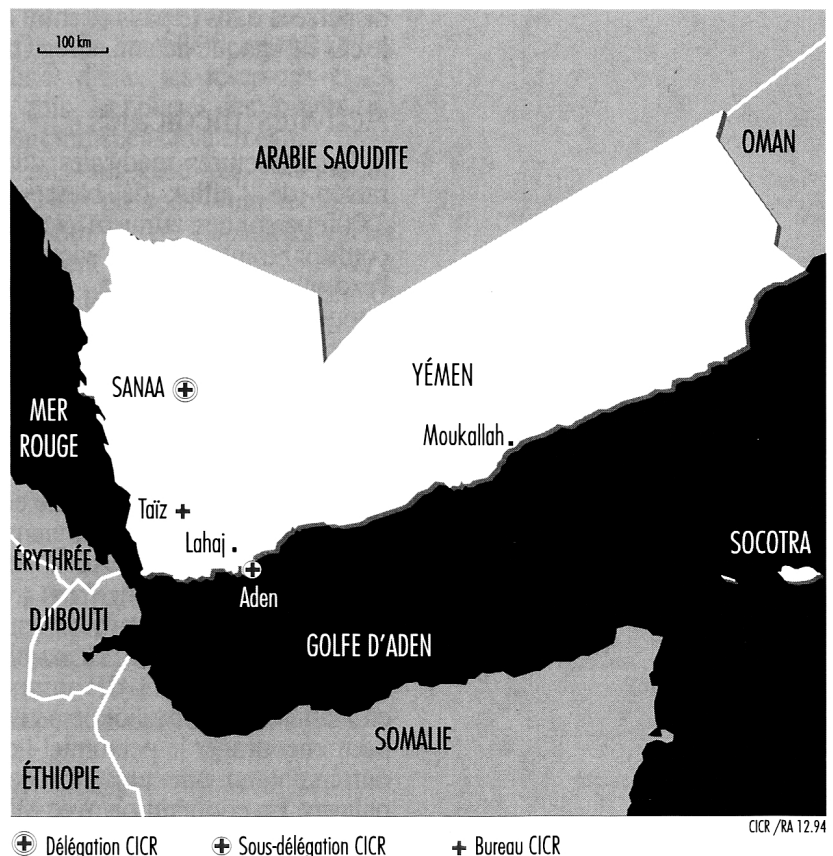
Après la guerre, le CICR a poursuivi ses activités dans les prisons centrales du Yémen relevant du ministère de l'Intérieur, où il a effectué des visites en septembre et décembre. Les délégués ont examiné les conditions de détention, entrepris des démarches auprès de autorités et fourni une assistance matérielle, en coopération avec le Croissant-Rouge yéménite.

Un programme visant à remettre en état et à améliorer les systèmes d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées dans les principales prisons a été lancé en décembre.

Par ailleurs, le CICR a conclu, pendant la guerre, un accord avec les autorités lui permettant de visiter les lieux de détention relevant du ministère de la Défense et du département de la sécurité de l'Etat.

Agence de recherches

Tout au long de l'année, à l'exception de la période de guerre, le CICR a offert ses services de recherches aux réfugiés somalis vivant au Yémen. Pendant la guerre, l'Agence a également permis de maintenir des liens entre des personnes habitant au Yémen et leurs parents à l'étranger, entre familles



dispersées dans le pays et entre détenus et leurs proches. Elle a également suivi le cas de chaque détenu enregistré par le CICR.

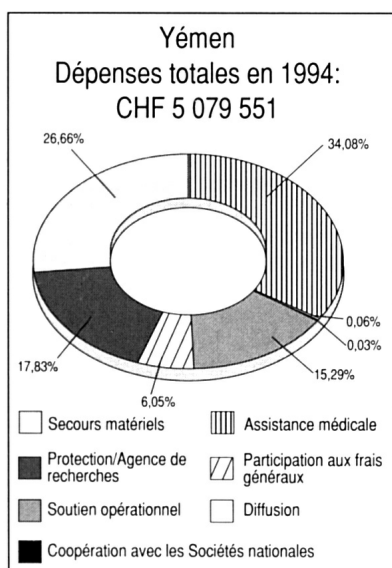
Activités médicales

Les structures médicales du Yémen ont été soumises à rude épreuve en raison de l'afflux de blessés de guerre. Selon les estimations, 2 000 à 3 000 personnes auraient été tuées et entre 6 000 et 7 000 blessées durant le conflit. La plupart des victimes étaient des membres des forces armées à l'exception, notamment, des morts et des blessés enregistrés parmi la population civile à Aden, vers la fin de la guerre. De mai à août, le CICR a visité des hôpitaux et d'autres établissements où des blessés étaient soignés. Il leur a fourni des médicaments et du matériel médical d'urgence.

Au début du mois de juillet, le CICR a installé une unité chirurgicale au *Thawra Hospital* de Taïz. Le matériel a été fourni par la Croix-Rouge finlandaise et une équipe chirurgicale a été mise à disposition par les Sociétés nationales belge, britannique, finlandaise et islandaise. L'unité a fonctionné pendant sept semaines et a aidé les chirurgiens locaux à faire face aux cas graves.

Pendant le siège d'Aden, le CICR a signalisé deux hôpitaux situés à proximité de la ligne de front avec l'emblème de la croix rouge, afin qu'ils ne subissent pas les effets des combats. Lorsque la ville est tombée, les délégués du CICR ont fait des démarches auprès des autorités pour éviter de plus amples détériorations des infrastructures de base, apporter des améliorations en matière d'approvisionnement en eau et de ramassage des ordures, ainsi que pour encourager le personnel hospitalier à continuer à travailler. Les délégués ont maintenu une présence dans les principaux hôpitaux, afin d'éviter les pillages. En coopération avec MSF*, le CICR a fourni une assistance matérielle pour contribuer à empêcher que la situation sanitaire ne se dégrade davantage.

Des médecins du CICR ont accompagné les délégués dans leurs visites aux lieux de détention et ont assuré une assistance médicale *ad hoc*. A la suite de ces visites, le CICR a attiré l'attention des autorités, notamment, sur la situation des malades psychiatriques dans les prisons et a examiné avec elles des solutions possibles pour y remédier.



Eau et assainissement

Suite aux dommages causés à la principale station de pompage de Bir Nasser au cours de la bataille d'Aden, les 450 000 habitants de la ville se sont pratiquement retrouvés sans eau et n'ont plus pu compter que sur 50 puits, produisant de l'eau en quantité insuffisante et de mauvaise qualité.

Le CICR a immédiatement donné l'alerte, mettant en garde contre une catastrophe probable, si la situation devait se prolonger. En coopération avec

* MSF: Médecins sans frontières.

les autorités locales, les ingénieurs sanitaires du CICR ont remis en état les puits des places publiques et des mosquées de la ville, installé des générateurs et des pompes, réparé et remplacé les conduites d'eau, les réservoirs et les rampes de distribution. Ils ont également mis en place des points de distribution, afin d'assurer un approvisionnement indispensable en eau.

Une fois le conflit terminé, le CICR a mis sur pied un système de distribution d'eau par camion-citerne. Ainsi les groupes vulnérables — notamment, les personnes hospitalisées, emprisonnées ou déplacées, et les habitants de certaines zones de la ville — ont disposé de 250 000 à 300 000 litres d'eau par jour, pendant la période la plus critique. Les délégués ont aussi organisé le ramassage des ordures, qui s'accumulaient dans la ville. Pendant ce temps, les ingénieurs du CICR, en collaboration avec leurs homologues yéménites, ont entrepris de réparer les deux principales stations de pompage, à Bir Nasser et Lahaj, afin qu'elles puissent être remises en service. Ils ont également offert aux services des eaux, un soutien logistique, du matériel et leurs compétences techniques.

Diffusion

Après la guerre, le CICR a commencé à préparer un programme de diffusion, en coopération avec la Société nationale. Ce programme visait, par l'intermédiaire de volontaires du Croissant-Rouge et d'experts militaires, à mettre en garde les enfants des écoles des provinces d'Aden et de Lahaj contre le danger que constituent les mines terrestres dispersées dans le sud du pays.

Afrique du Nord

ÉGYPTE

La délégation du Caire a poursuivi sa politique visant à faire connaître les activités du CICR et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que le mandat conféré au CICR par les Conventions de Genève. Par ailleurs, elle a continué de faire en sorte que le rôle du CICR dans des situations de violence politique soit mieux compris et accepté par ceux qui forgent les opinions. Les publics-cibles ont été les médias, les milieux académiques et diplomatiques, les écoles, ainsi que les académies militaires et de police. La délégation a particulièrement mis l'accent sur les questions de droit international humanitaire qui ont retenu l'attention du CICR pendant l'année, notamment la limitation de l'emploi des mines terrestres.

La délégation a produit du matériel didactique et promotionnel de haute qualité, en langue arabe, destiné à la distribution dans tout le monde arabe. En 1994, elle a de nouveau produit un calendrier, illustré cette fois par des citations calligraphiées extraites d'œuvres de la littérature arabe classique. Elle a en outre organisé une exposition itinérante d'une collection de calligraphies,

EN 1994, LE CICR A :

- reçu 194 demandes de recherches et résolu 101 cas, traité 2 000 messages Croix-Rouge et émis 162 documents de voyage en relation avec le conflit israélo-arabe et les conséquences de la guerre du Golfe, pour des Egyptiens et des personnes vivant en Egypte.

qui a été présentée dans plusieurs pays de la région. A la fin de l'année, elle a produit un calendrier pour 1995. Celui-ci illustre de quelle manière les idéaux humanitaires se sont développés à travers les âges dans la région. D'autres productions comportaient une plaquette illustrée, des bandes dessinées et une série de brochures sur le droit international humanitaire. La délégation a également produit des émissions de radio, un film, des commentaires de films CICR, des vidéo-clips et un dessin animé sur la III^e Convention de Genève. Elle a fait traduire en arabe divers documents CICR, dont la brochure intitulée *Code of Conduct for Combatants*, destinée à être distribuée aux forces armées de toute la région. Des membres de la délégation ont présenté des exposés sur le droit international humanitaire et le CICR à des officiers supérieurs et des instructeurs des forces armées égyptiennes, ainsi qu'à des policiers palestiniens devant entrer en fonction dans les territoires autonomes de Gaza et de Jéricho. Ils ont également représenté le CICR à plusieurs conférences et séminaires, régionaux et internationaux, tenus au Caire pendant l'année, dont la Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement, ainsi qu'une réunion de l'OUA* consacrée à un mécanisme interafricain destiné à prévenir les conflits.

Les activités de la délégation dans le domaine de l'Agence de recherches ont consisté principalement à transmettre des messages Croix-Rouge et à traiter des demandes de recherches concernant des Egyptiens vivant en Irak, des Palestiniens et des personnes originaires de la Corne de l'Afrique. Quelque 80 dossiers de recherches étaient en cours à la fin de l'année.

TUNIS

Délégation régionale

(Algérie, Libye, Maroc/Sahara occidental, Mauritanie, Tunisie)

La délégation régionale pour l'Afrique du Nord a coordonné les activités du CICR dans la région. Elle a maintenu des contacts avec les autorités et les Sociétés nationales des pays qu'elle couvre, afin de faire mieux accepter les activités que la communauté internationale confie au CICR, conformément aux Conventions de Genève et aux Statuts du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Pour faire respecter le droit international humanitaire, la délégation régionale s'est efforcée de mieux le faire connaître, ainsi que l'histoire, les principes, les idéaux et les activités du Mouvement. Les principaux groupes-cibles ont été notamment les autorités gouvernementales, les forces armées et les milieux académiques. La délégation a également exhorté les gouvernements et les Sociétés nationales à prendre des mesures, sur le plan national, pour garantir la mise en œuvre des traités humanitaires.

* OUA: Organisation de l'Unité africaine.

L'Agence de recherches à Tunis a traité des milliers de messages Croix-Rouge en relation avec le conflit du Sahara occidental, principalement en faveur de prisonniers marocains détenus par le Front Polisario. En outre, elle a acheminé, jusqu'au début du mois de juillet, des messages familiaux pour des enfants bosniaques vivant dans un camp en Libye.

L'exposition itinérante de citations calligraphiées extraites d'œuvres de la littérature arabe classique, utilisées dans le calendrier 1994 du CICR produit par la délégation du Caire, a été présentée au Maroc et en Tunisie.

ALGÉRIE

En 1994, le CICR s'est montré, une fois encore, extrêmement préoccupé par les événements en Algérie. La population civile a continué à subir les effets tragiques d'une violence croissante. Des dizaines de milliers de personnes auraient perdu la vie depuis 1992, notamment des intellectuels, des fonctionnaires, des journalistes et au moins 70 étrangers. Des milliers d'arrestations ont en outre été signalées en 1994.

Les visites du CICR aux détenus avaient été suspendues par les autorités algériennes en juillet 1992. Tout au long de 1994, l'institution a poursuivi ses démarches pour obtenir à nouveau l'accès aux détenus dans le pays. Le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a rencontré à plusieurs occasions l'ambassadeur algérien auprès des Nations Unies à Genève à ce sujet. Les représentants du CICR ont saisi l'occasion de leur participation à des réunions telles que la 91^e conférence de l'Union interparlementaire à Paris, en mars, la conférence de l'OUA à Tunis, en juin, et le sommet de l'OCI à Casablanca, en décembre, pour s'entretenir avec des représentants du gouvernement algérien. Dans le courant de l'année, des collaborateurs du CICR ont également rencontré plusieurs personnalités du monde politique algérien.

En vue de faire progresser les objectifs du CICR et de discuter du développement des activités de diffusion en Algérie, le délégué régional s'est rendu à Alger en février et en septembre. Il a maintenu des contacts avec l'Ecole nationale d'Administration (ENA), l'Observatoire national pour les droits de l'homme, les médias et le Croissant-Rouge algérien. Le 7 novembre, le président du CICR, le vice-président et le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord ont reçu, à Genève, le président et le vice-président du Croissant-Rouge algérien. Ces derniers ont assuré que la Société nationale resterait disponible pour faciliter l'action du CICR.

LIBYE

En Libye, la délégation régionale s'est attachée à établir des contacts avec le Croissant-Rouge libyen. Vers la fin mars, et de nouveau en octobre, le délégué régional a rencontré des représentants de la Société nationale à Benghazi pour discuter de la tenue de séminaires de diffusion. En mai, un médecin du CICR a pris part, à Benghazi, à une conférence sur la médecine à laquelle ont participé

quelque 800 personnes. Il a fait un exposé sur la manière dont le CICR aborde les situations d'urgence, d'un point de vue médical.

Le délégué régional a saisi l'occasion d'une célébration nationale pour rencontrer des représentants du gouvernement.

Comme en 1993, le CICR a organisé l'échange de messages Croix-Rouge entre quelque 800 enfants bosniaques et les personnes qui les accompagnaient, arrivés en Libye en décembre 1992, et leur famille près de Zenica. Le Croissant-Rouge libyen s'est montré très actif dans la transmission de ces messages, dont le nombre s'est élevé à 2 400 en 1994. Les enfants sont retournés en Bosnie-Herzégovine début juillet.

MAROC/SAHARA OCCIDENTAL

Le drame vécu par les prisonniers arrêtés en relation avec le conflit du Sahara occidental, dont un grand nombre se trouvent en captivité depuis 19 ans, est resté l'une des préoccupations majeures du CICR. Selon le plan de règlement de l'ONU, le cessez-le-feu en vigueur depuis septembre 1991 devait être suivi de l'enregistrement de toutes les personnes qui auraient le droit de vote dans le cadre d'un référendum sur l'autodétermination du peuple du Sahara occidental. Le référendum a toutefois été ajourné à plusieurs reprises, en raison de divergences d'opinion sur qui allait pouvoir voter. Le CICR estime que tous les prisonniers devraient être libérés, conformément aux règles du droit international humanitaire, qu'une solution politique soit trouvée ou non. L'institution a en particulier continué à négocier avec les autorités marocaines le retour chez eux d'un groupe de 198 prisonniers marocains, dont les noms avaient été proposés en vue d'un rapatriement en 1989 par le Front Polisario, et d'un groupe de 25 Marocains, considérés par le CICR comme des cas médicaux graves.

Tout au long de l'année, le CICR a poursuivi ses visites aux combattants détenus par les deux parties au conflit. Ayant obtenu du roi du Maroc, en janvier 1993, l'autorisation de visiter les détenus sahraouis, le CICR a visité à nouveau, du 30 mai au 4 juin et du 6 au 9 décembre 1994, 72 Sahraouis aux mains des autorités marocaines à Agadir.

Début février, le CICR a remis au représentant du Front Polisario à Alger une note adressée au secrétaire général du Front. Cette note résumait les questions humanitaires encore en suspens relatives au conflit du Sahara occidental, et notamment la possibilité pour le CICR d'accéder à tous les prisonniers marocains n'ayant encore jamais été enregistrés. Le président du CICR a rencontré un membre du secrétariat politique du Front Polisario et des entretiens ont eu lieu, en mai, entre le délégué général pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord et le secrétaire général du Front. A la suite de ces discussions, une équipe de sept délégués, dont deux médecins, a enregistré des prisonniers marocains détenus par le Front à Tindouf, dans le sud de l'Algérie. L'équipe a vu 950 prisonniers, dont 689 pour la première fois. Lors d'une visite

EN 1994, LE CICR A :

- effectué 2 visites à 1 253 prisonniers détenus par le Front Polisario, en enregistrant 981 pour la première fois;
- effectué 2 visites à 93 prisonniers détenus par les autorités marocaines, en enregistrant 21 pour la première fois;
- traité 25 699 messages Croix-Rouge en faveur de prisonniers marocains aux mains du Front Polisario et de prisonniers sahraouis détenus par le Maroc.

ultérieure, en novembre, les délégués ont vu 307 prisonniers, dont 292 ont été enregistrés pour la première fois.

Entre 1978 et la fin de 1994, le CICR a effectué cinq visites aux Sahraouis détenus au Maroc et en a enregistré 92 au total. Par ailleurs, au cours de dix visites effectuées entre 1975 et fin 1994, l'institution a enregistré 2 156 Marocains détenus par le Front Polisario.

Tous les prisonniers sahraouis et marocains ont été photographiés pendant les visites. Les photos ont été envoyées à leur famille, avec les messages Croix-Rouge qu'ils avaient écrits, de manière à davantage les rassurer.

MAURITANIE

Des délégués ont effectué trois missions en Mauritanie pendant l'année. Ils ont maintenu des contacts avec les autorités et les médias et ils se sont entretenus de la promotion du droit international humanitaire, notamment au sein des forces armées et des milieux académiques. Ils ont également recueilli des informations sur la situation au Mali voisin.

TUNISIE

Les activités du CICR en Tunisie ont été axées sur des projets de diffusion et d'information.

Un manuel en arabe a été produit par le ministère de la Défense, sur la base du *Code of Conduct for Combatants* du CICR.

Des contacts étroits ont été maintenus avec l'Institut arabe des droits de l'homme. Des représentants du CICR ont pris la parole à plusieurs reprises, à l'occasion de séminaires et de séances de formation organisés par l'Institut.

La délégation régionale a coopéré avec le Croissant-Rouge tunisien pour l'organisation d'un concours de dessin destiné aux écoliers, en vue de la célébration du 8 mai. À l'invitation de la Société nationale, le CICR a présenté trois exposés sur le droit international humanitaire, le CICR et le Mouvement, à l'intention d'un groupe de jeunes secouristes, les 21 et 22 juillet.

Des contacts étroits ont été maintenus avec la presse tunisienne. Un délégué a pris part à un séminaire organisé par l'Association des journalistes tunisiens, et une série d'interviews de délégués du CICR a été diffusée par Radio Sfax et Radio Tunis. En décembre, Radio Sfax a également retransmis les débats d'une table ronde, organisée par la délégation avec des journalistes, sur le thème de l'eau dans les conflits armés. Enfin, le délégué régional a participé à un séminaire sur les médias au service des droits de l'homme, organisé par le ministère des Droits de l'homme.

Des représentants du CICR, conduits par le vice-président de l'institution, ont pris part à la conférence de l'OUA qui s'est tenue à Tunis du 6 au 15 juin. Des rencontres ont été organisées avec des chefs d'Etat, des ministres et autres représentants gouvernementaux, et des interviews ont été accordées à la presse.